

## Mattinger

Eine halbe Stunde später ließ er sich von seinem Fahrer in die Kanzlei bringen. Unterwegs rief er einen seiner angestellten jungen Anwälte an und bat ihn, ins Büro zu kommen. Mattinger hatte schon in den Siebzigerjahren in den Terroristenprozessen in Stammheim verteidigt, seine Auftritte vor Gericht waren Medienereignisse gewesen. Ein Wochenmagazin hatte einmal über ihn geschrieben, er besäße eine »fast schon leuchtende Intelligenz«. Damals wurde im Gerichtssaal –vielleicht zum ersten Mal in der Geschichte der Strafprozessordnung - um die Rechte der Angeklagten wirklich gekämpft. Zu Beginn der Studentenrevolten glaubten viele, die Demokratie sei in Gefahr, Terroristen galten in erster Linie als Staatsfeinde. Noch vor dem Urteil in dem damals größten Prozess wurde ein Gefängnis für die Angeklagten gebaut. Gesetze wurden wegen dieser Prozesse geändert, Verteidiger schrien die Richter an, Angeklagte traten in den Hungerstreik, und der Vorsitzende musste aus dem größten Verfahren ausscheiden, weil er befangen war. Vor Gericht herrschte Krieg. Die Verteidiger lernten dazu, sie wurden selbstbewusster und verstanden besser als jemals zuvor, dass Gerechtigkeit nur durch ein faires Verfahren entstehen kann. Für manche von ihnen war es zu viel. Sie machten sich gemein mit ihren Mandanten, übertraten die Grenze und wurden selbst zu Straftätern. Tragödien aus Zorn. Mattinger war anders. Die Öffentlichkeit dachte, er habe den Terroristen seine Stimme geliehen, klarer und wirkungsvoller als deren eigene. Aber das stimmte nicht. Natürlich war er ein paarmal auf Demonstrationen gewesen und hatte die Wortführer der Studenten kennengelernt, aber ihn hatte erschreckt, wie sie sich an ihren Reden berauschten. In Wirklichkeit vertrat Mattinger nur das Recht, er glaubte an den Rechtsstaat.

Ferdinand von Schirach, *Der Fall Collini. Roman*. Piper München Zürich 2013. 10. Auflage 2014. S. 41-43.

## Mattinger

Une demi-heure plus tard, il se fit conduire<sup>1</sup> par son chauffeur à son cabinet / son bureau<sup>2</sup>. En chemin / Sur le trajet, il téléphona à<sup>3</sup> l'un des jeunes avocats qu'il employait et lui demanda<sup>4</sup> / pour lui demander de l'y rejoindre. Dès<sup>5</sup> les années soixante-dix, Mattinger avec été le défenseur<sup>6</sup> / avait déjà plaidé à Stammheim<sup>7</sup> dans les procès de terroristes, ses apparitions / interventions<sup>8</sup> devant la cour avait été des événements médiatiques. Un hebdomadaire avait un jour<sup>9</sup> écrit de lui qu'il possédait une "intelligence déjà presque lumineuse / éblouissante". A l'époque – peut-être pour la première fois dans l'histoire du code de procédure pénale – on s'était vraiment battu à l'audience<sup>10</sup> / dans le prétoire / la salle d'audience pour les droits des prévenus / inculpés / mis en examen / accusés. Au début des révoltes estudiantines / des étudiants, beaucoup de gens croyaient / ont cru<sup>11</sup> que la démocratie était en danger, les terroristes passaient d'abord et avant tout / en première ligne pour des ennemis de l'Etat. Avant même que la sentence ne fût prononcée / On avait pas attendu le verdict dans le plus grand procès de l'époque pour construire une prison réservée aux inculpés. On a modifié des lois à cause de ces procès, les défenseurs<sup>12</sup> s'adressaient aux juges en hurlant / invectivaient bruyamment les juges / adressaient aux juges de violents reproches<sup>13</sup>, des inculpés entamaient des grèves de la

---

<sup>1</sup> *se fit déposer au bureau*

<sup>2</sup> *die Kanzlei*: Büro [eines Rechtsanwalts od. einer Behörde]; la *chancellerie* c'est le ministère de la Justice; c'est éventuellement le bureau d'un chancelier (comme celui de l'ordre de la légion d'honneur), et c'est le bureau d'une ambassade; *die Kanzlei*, c'est l'étude d'un notaire, le *cabinet* d'un avocat, le *greffe* d'un tribunal.

<sup>3</sup> *convoqua*

<sup>4</sup> *Il le pria* si vous voulez, mais *bitten* est un verbe ultra-courant, bien plus que *prier* en français.

<sup>5</sup> *déjà dans les années 70* se dit chez nous *dès les années 70*. Un peu plus loin *Noch vor dem Urteil* peut se traduire aussi par *Dès avant le verdict*.

<sup>6</sup> Je peux écrire *il avait déjà défendu*, l'emploi de „défendre“ sans complément appartient au jargon judiciaire. *Dans les années soixante-dix, il avait déjà défendu dans les procès terroristes* etc.

<sup>7</sup> *Stammheim*: au Nord de Stuttgart, la prison (JVA, Justizvollzugsanstalt) de Stammheim est surtout connue pour avoir abrité les procès des terroristes des années 1970, en particulier ceux de la „Bande à Baader“, la „Rote Armee Fraktion“.

<sup>8</sup> *der Auftritt* est d'abord un terme de théâtre, c'est l'entrée en scène.

<sup>9</sup> La traduction par *une fois* n'est pas très heureuse, pas seulement en raison de sa belgitude.

<sup>10</sup> Certes, *dans la salle du tribunal* n'est pas une faute; mais il y a des traductions meilleures, comme à *l'audience*, p.ex.

<sup>11</sup> *croyaient* vs *ont cru*: les deux solutions ne sont pas équivalentes, mais les deux sont plaidables ici.

<sup>12</sup> *Les plaideurs* ne sont pas seulement les défenseurs, ce sont plutôt ceux qu'on appelle aujourd'hui les *plaignants* (ceux qui portent plainte).

<sup>13</sup> *haussait le ton en s'adressant aux juges* est un peu plus faible que *anschreien*, mais c'est tout de même une excellente traduction. On pouvait penser aussi à *élever la voix*. *haranguaient*, mais une

faim, et le président fut contraint de se démettre de la procédure principale parce qu'il était soupçonné de partialité / de se récuser pour cause de suspicion légitime<sup>14</sup>. Devant la cour, c'était la guerre / C'était la guerre / La guerre faisait rage dans le prétoire. Les défenseurs retinrent / ont retenu la leçon, ils devinrent / sont devenus plus conscients d'eux-mêmes / ils gagnèrent en assurance et ont mieux compris que jamais auparavant / comprirent mieux que jamais par le passé qu'il ne peut y avoir de justice sans une procédure équitable. Pour bon nombre d'entre eux, c'était trop. Ils firent cause commune avec leurs clients, franchirent les limites / passèrent les bornes et devinrent / devenant eux-mêmes des criminels<sup>15</sup>. Tragédies nées de la colère. Mattinger n'était pas de ceux-là. L'opinion publique pensait qu'il avait prêté sa voix aux terroristes, qu'elle était plus facile à comprendre et plus efficace que la leur. Mais ce n'était pas vrai. Bien sûr, il avait été quelques fois à des<sup>16</sup> manifestations et il avait fait la connaissance des leaders / meneurs<sup>17</sup> étudiants / des porte-parole étudiants, mais il avait eu peur de la manière dont ils se laissaient enivrer par leurs propres discours. En vérité, Mattinger ne représentait que le droit, il croyait à l'Etat de droit<sup>18</sup>.

---

*harangue* est un discours solennel et pompeux. On aurait pu penser plutôt à *sermonner*, *chapitrer*, *réprimander*, mais tout cela reste un peu à côté de *anschreien*.

<sup>14</sup> *Il avait pris parti* est inexact: il était soupçonné d'être à la fois juge et partie, cela suffit pour qu'un juge soit contraint de se déporter.

<sup>15</sup> *délinquant* est insuffisant dans ce contexte. Les terroristes islamistes ont généralement commencé leur carrière comme *délinquants*, puis sont passés à la criminalité, devenus des *criminels*; *die Straftat* est aussi bien un délit qu'une contravention ou un crime; *der Straftäter* est un malfaiteur, délinquant ou criminel, même s'il est vrai que son emploi le plus courant dans la presse est au sens de *délinquant (jugendliche, ausländische Straftäter)*; quand le crime *stricto sensu* est avéré, on parle plutôt de *Täter*.

<sup>16</sup> *à leurs manifestations*: c'est exact, mais le texte allemand donne un indéfini...

<sup>17</sup> *die Wortführer* n'est pas un féminin, qui serait *die Wortführerin*; c'est le pluriel. Cette erreur conduit à interpréter le *ihren* de la ligne 19 comme se rapportant à ce féminin, *s'enivrent de ses discours*.

<sup>18</sup> Peut-on penser que Schirach s'inspire de Otto Schily?